



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/5/Add.84
28 novembre 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 22 NOVEMBRE 1994, ADRESSÉE À LA PRÉSIDENTE
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments à la Présidente du Conseil de sécurité et, en application du paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil de sécurité, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Entre le 18 et le 21 novembre 1994, il semble que 23 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera à l'annexe I de la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 3 261.

ANNEXE I

Informations concernant les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies (18-21 novembre 1994)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3239	18 nov.	09 h 30	09 h 32	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère Mi-8/Hip frappé d'une croix rouge décoller de Posusje puis effectuer des vols circulaires. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Vols circulaires Basse Faible
3240 3241	18 nov.	09 h 58	09 h 59	Le personnel de la FORPRONU a vu deux avions de chasse, vraisemblablement de type ORAO, survoler Bihac. Peu après, des explosions ont été entendues. On présume que ces avions ont décollé dans le secteur sud de la ZPNU.	Nord, puis ouest Basse Rapide
3242	19 nov.	09 h 20	09 h 22	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-8/Hip vert, camouflé, frappé d'une croix rouge, décoller de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3243	19 nov.	09 h 52	09 h 53	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-8/Hip vert, camouflé, frappé d'une croix rouge, atterrir à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Est Basse Faible
3244 3245	19 nov.	14 h 48	14 h 58	Le personnel de la FORPRONU a observé deux appareils de type ORAO à 15 kilomètres au nord-ouest de Bihac, puis dans la zone de Cazin. L'un des appareils s'est écrasé sur un pâté d'immeubles de cinq étages, l'autre a largué ses bombes et s'est dirigé vers le sud. Ces vols non autorisés ont été effectués depuis le secteur sud de la ZPNU.	Nord, sud-est, sud Basse Rapide
3246	19 nov.	14 h 22	14 h 42	Selon des informations à la disposition du personnel de la FORPRONU, un appareil détecté par radar a traversé la frontière à Zvornik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
3247	20 nov.	08 h 43	08 h 45	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-8/Hip vert, camouflé, frappé d'une croix rouge, atterrir à Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3248	20 nov.	11 h 22	11 h 24	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Gazelle voler au sud-est de Bosanski Novi. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Nord-est Basse Faible
3249	20 nov.	11 h 49	11 h 51	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip bleu et blanc, frappé d'une croix rouge, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3250	20 nov.	11 h 49	11 h 51	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-8/Hip vert, camouflé, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible
3251	20 nov.	14 h 05	14 h 07	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip bleu et blanc, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3252 3253 3254	20 nov.	15 h 15	15 h 17	Le personnel de la FORPRONU a vu trois hélicoptères non identifiés à 5 kilomètres au sud-est de Tuzla. Ces vols non autorisés ont eu lieu dans un secteur contrôlé par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3255	20 nov.	15 h 17	15 h 48	Selon des informations à la disposition du personnel de la FORPRONU, un appareil détecté par radar a traversé la frontière à 27 kilomètres au sud-est de Srebrenica. Le signal s'est évanoui à 5 kilomètres au sud de Zepa. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-Ouest Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
3256	20 nov.	19 h 09	19 h 11	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié à 12 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3257	20 nov.	22 h 25	22 h 27	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère non identifié à 10 kilomètres au nord de Srebrenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Ouest Basse Faible
3258	21 nov.	09 h 31	09 h 33	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3259	21 nov.	10 h 29	10 h 31	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible
3260	21 nov.	13 h 02	13 h 04	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, décoller de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
3261	21 nov.	15 h 40	15 h 42	Le personnel de la FORPRONU a vu un hélicoptère de type Mi-17/Hip blanc et bleu, frappé d'une croix rouge, atterrir à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Ouest Basse Faible